

DEPARTEMENT
DU CHER

SEANCE DU 12 avril 2024

Nombre de Conseillers Afférents au Conseil : 13
Présents : 09
Votants : 12

Présents : Mesdames Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Katia DUSSAPIN, Caroline LALEVÉE LESAGE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER.

Date de la convocation : 29 mars 2024

Excusés avec pouvoir : Mme Caroline ARTHU pouvoir à M. Julien JOURDAINE, Mme Christelle JOIE pouvoir à Mme Caroline LALEVÉE, M. Jean-Michel CAREL pouvoir à Mme Cathy BATISTE.

Date d'affichage : 29 mars 2024

Excusé sans pouvoir : M. Stéphane PETIT.

Secrétaire de séance : M. William TAILLANDIER

DELIBERATION N° 2024-18**OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultats de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 119 803.14
B- Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 235 634.42
C- Résultat à affecter	+ 355 437.56
= A+B (hors reste à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	+ 61 769.54
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E- Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou -)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F = D + E	0.00
AFFECTATION = C = G + H	355 437.56
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	355 437.56
DEFICIT REPORTE D002 (4)	

Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
Éventuellement, pour la part excédant la couverture au besoin de financement de la section d'investissement.
Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise de résultats.
En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 12 avril 2024

Le secrétaire de séance
William TAILLANDIER

Le Maire,
Marina DUPUY

